

LE BATISSEUR

ORGANE MENSUEL DES SYNDICATS DE LA CONSTRUCTION, BOIS, AMEUBLEMENT
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE ■ 44



N° 475 - NOV. 2017

Prix 0,30 € - ISSN. 1268-1652
N° CPPAP 1019 S 07153

ÉDITO

Directeur de la publication : Albert LABARRE

LE BATISSEUR

1, place de la Gare de l'État
Case postale n°1
44276 NANTES Cedex 2

Déposé le 16 novembre 2017

Dispensé de timbrage

Nantes Rollin

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

« LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ »

Les valeurs de la République Française ne représentent plus rien pour nos gouvernants.

LIBERTÉ

Qu'en est-il ? Alors que plus de 800 militants CGT selon notre confédération sont en attente de jugement, pour n'avoir comme seule faute reprochée, celle d'avoir défendu l'intérêt et le droit des salariés. Notre secteur de la construction est l'un des plus meurtriers. Les faits qui sont reprochés à certains de nos militants et en particulier à notre secrétaire fédéral Philippe CHRISTMANN, entendaient juste faire la lumière sur ce que vivent les salariés de la construction. Et qui plus est, Philippe doit subir en plus l'acharnement de l'Etat qui a fait appel de la condamnation déjà lourde pour un défenseur des droits, de quoi alimenter le sentiment du deux poids, deux mesures...
Qu'en est-il ? Lorsque l'on nous prive de nos droits et de nos garanties collectives, que l'on nous réduit nos représentations au sein des entreprises, tout en voulant nous chasser des commissions paritaires et du débat social.

Qu'en est-il ? Lorsque la presse nationale pèse de tout son poids médiatique pour faire penser à nos concitoyens que les réformes menées sont inéluctables, qu'il n'existe pas d'autres solutions et que tous ceux qui les combattent ne sont que des fainéants, cyniques et extrémistes.

ÉGALITÉ

Qu'en est-il ? Alors que la parité n'est toujours pas appliquée dans nos entreprises. Et que le salaire des femmes reste bien en dessous de leurs homologues hommes.

Qu'en est-il ? Alors que plusieurs articles du code du travail imposent le respect du principe d'égalité des rémunérations, ce principe dû « à travail égal, salaire égal » n'est qu'une utopie au regard de la réalité.

Qu'en est-il ? Lorsque l'espérance de vie des salariés des chantiers du BTP comme bien d'autres corporations est réduite par la pénibilité, abroger une loi en la transformant avec comme seule finalité la prévention, fait que des centaines de milliers de travailleurs vont continuer à subir sans espoir de réparation cette pénibilité. Celle-ci, renforcée par la suppression des dispositifs de cessation d'activité anticipée, de la chasse aux arrêts de travail, des départs et licenciements pour inaptitudes, des invalidités, de la non-reconnaissance de l'amiante, de la diminution de la liste des maladies reconnues professionnelles, de l'explosion des troubles psycho-sociaux etc.

Qu'en est-il ? Lorsque les salaires des dirigeants de nos grands groupes s'envolent, que les retraites chapeaux et les parachutes dorés pleuvent, que les actionnaires se gavent et que pendant ce temps sous l'impulsion des politiques libérales successives, c'est disette pour nos salaires, nos retraites et les minima sociaux.

FRATERNITÉ

Qu'en est-il ? L'accord européen sur la révision de la directive sur les travailleurs détachés n'empêchera pas les abus des employeurs et la mise en concurrence des salariés. On est bien loin des revendications de la CGT, renforcer la responsabilité du donneur d'ordre et limiter les niveaux de sous-traitance. Il suffit de se rappeler l'amende ridicule de quelques milliers d'euros infligée à Bouygues à EPR Flamanville alors que des centaines de salariés détachés polonais ont été exploi-

suite page 2

AG USCBA
Lundi 18 décembre
8 h 30
Maison des Syndicats
NANTES

suite Edito

tés pendant plusieurs années sur le chantier, en situation totalement illégale. Renforcer l'inspection du travail française en lui donnant de réels moyens financiers et humains pour agir sur les fraudes au détachement. Il faut recruter plus d'inspecteurs du travail, leur donner les moyens nécessaires pour leurs investigations et mener juridiquement au bout tous les dossiers. Il faut aussi renforcer les sanctions contre les employeurs frauduleux et les rendre dissuasives.

Qu'en est-il ? Lorsque des accords néfastes pour les travailleurs sont signés par des syndicats réformistes et complices après avoir été négociés en catimini dans des salons feutrés à l'abri des oreilles et sans micros.

Qu'en est-il ? Alors que certaines corporations pouvant peser sur le gouvernement trouvent et signent des accords limitant les méfaits des ordonnances, alors que par ailleurs, ils ont bénéficié de la solidarité de l'interprofessionnelle lors de leurs mouvements.

Je crois que le mot « **INÉGALITÉ** » serait plus approprié à votre vision de la République M. MACRON.

Nous, nous vous proposons de rajouter une nouvelle valeur à notre République « SOLIDARITÉ ».

SOLIDARITÉ

Des plus riches vers les plus pauvres, vers les plus démunis, solidarité intergénérationnelle, des corporations, des syndicats ouvriers, des travailleurs de tous les pays, avec les sans papiers, les migrants, les sans emplois, les handicapés, avec le service public, femmes/hommes etc.

Face à vos attaques sans précédent, j'en appelle à tous les révoltés, indignés, insurgés, opprimés, damnés, insoumis, communistes et vrais socialistes pour que tous ensemble **le 16 novembre dans la rue, "nous formions nos bataillons, marchons, marchons qu'un..."**.

Pour une vraie République de **liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité.**

Jean-Georges PLONGEON

DIALOGUE SOCIAL

A l'occasion de la réunion de l'instance de dialogue Eurovia qui s'est tenue le 10 juillet 2017, une présentation de l'état des régimes frais de santé et prévoyance, appliqués au sein des différentes entités du groupe Eurovia, a été réalisée par PRO-BTP.

Un accord de méthode santé et prévoyance groupe Eurovia a été mise en place pour cette négociation et aussi un GSN (Groupe Spécial de Négociation) et qui sera représenté par MAU Frédéric pour l'organisation CGT.

Tous les CE ont été informés, peut être consultés, sur l'état financier des régimes de frais de santé, en cours de « rééquilibrage ». La négociation sur la Prévoyance n'a pas encore démarré.

Petit rappel historique : la CGT, depuis des années, a revendiqué sa participation aux négociations de l'accord-cadre

entre Eurovia Groupe et PROBTP. Jusqu'à aujourd'hui la direction générale s'y était toujours opposée. Résultat ? Une gestion désastreuse déléguée à un courtier et un déficit structurel de 8 millions. Dans ces 8 millions de pertes, Eurovia déclare ne pas avoir versé sa cote part de cotisations à PROBTP. Obligation légale depuis 2012. Cet « oubli » se chiffre à 4,5 millions d'euros en cumulé ! On peut signaler également que PROBTP n'a pas proposé le sérieux qui lui échoit dans le recouvrement de la dette ... Ils auraient dû réclamer ce qui leur revenait, cela aurait permis de ne pas tarir la source en revenus pour notre assureur institutionnel.

Bref, il est proposé aux salariés de s'embourber la facture liée aux carences de gestion, tant du côté Eurovia que de PRO-BTP. Cela va se traduire par une augmentation des cotisations salariés uniquement. Accompagné d'une baisse de prestations pour le dentaire et les lunettes. C'est cela le contenu de l'accord négocié actuellement.

Afin d'être complet, 3 organisations syndicales siègent dans cette négo. La CGT, la CFDT et FO. La CFE.CGC et la CFTC ne participent pas car pas représentatifs au sein du groupe Eurovia.

La CFDT a déclaré qu'elle signerait ce que nous, nous considérons comme une régression dans la réparation des préjudices physiques subis.

La CGT a formellement décidé de s'opposer à cette augmentation de cotisation et que tous les élus CGT voteront au sein des comité d'entreprises contre ce projet suite à l'appel de la fédération CGT Eurovia.

Cette négociation sera décidée au plus tard au 31 décembre 2017 et la dernière réunion est fixée au 16 novembre 2017.

Eric BEGO

CONCERTATION

Expression très utilisée ces derniers temps. Permet la consultation en évitant toute négociation

LOI MACRON



SOCIÉTÉS D'ASSURANCES FAMILIALES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

POUR VOTRE ÉPARGNE ET VOS ASSURANCES : AYEZ LE RÉFLEXE "BTP" !

Les contrats des SAF BTP ont été créés à la demande des partenaires sociaux du BTP, dans votre intérêt !

PRO BTP

à NANTES
20, rue des Renardières
Tél. 02 40 38 15 15

Renseignez-vous :



PRO BTP

à ST-NAZAIRE
61, rue de la Paix
Tél. 02 40 22 48 02

NOS RÉUNIONS 2017

DÉCEMBRE 14 h 30

DÉCEMBRE 2017 ET
C'EST DÉJÀ 2018,
TRINQUONS DÉJÀ À LA
NOUVELLE ANNÉE.

Vend. 01 > HERBIGNAC

Salle municipale
de la Boule d'Or

Lundi 04 > VARADES

Salle municipale
de la Mabiterie

Merc. 06 > SEVERAC

Salle municipale
près du club des anciens

Vend. 08 > LA CHEVROLIÈRE

Salle municipale réservée
aux associations (derrière
le Mairie)Lundi 11 > ST-NICOLAS DE
REDONSalle municipale
du parc des sportsMardi 12 > LA CHAPELLE/
ERDRESalle municipale
La Roussière, place
Dominique SavelliMerc. 13 > ST-JULIEN DE
CONCELLESSalle municipale
Abbé Saulnier à la Mairie

Vend. 15 > MACHECOUL

Salle municipale
Le Régent, près de
l'hôpital

Mardi 19 > MESQUER

Salle de la Gambade à la
Mairie

Mardi 19 > NORT/ERDRE

Salle municipale sud
rez de chaussée du complexeNOS RELAIS
PAR SECTEURJoseph
PATRON

18 impasse F.
Pelloutier
44570 TRIGNAC
proche de la Mairie
et de la poste
02 40 90 21 91

*Il est disponible.
Il vous accueillera avec plaisir,
c'est un relais bien connu
dans sa commune.*

Monique
VIAUD

27 Bd Paul Perrin
44600 ST-NAZAIRE
près de la gare
02 40 88 30 59

*C'est la championne du dossier
figolé.
Elle a le sens de l'accueil.
Vous serez satisfait de cette
rencontre alors n'hésitez pas.*



COMMÉMORATIONS DE CHÂTEAUBRIANT
22 OCTOBRE 2017

CRÉDIT D'IMPÔTS

Dans le vote du budget, les députés, à l'unanimité, ont reconduit le crédit d'impôts cotisations syndicales.

Pour chaque cotisation réglée, il vous sera remis une attestation qui vous permettra de noter le montant sur la déclaration.

Ainsi vous bénéficierez d'un crédit d'impôts à hauteur de 66 %, ce qui n'est pas négligeable.

ASSURANCE CHÔMAGE APPLICATION AU 01/11/2017

Ces nouvelles mesures vont pénaliser les demandeurs d'emploi et plus particulièrement les seniors.

Pour bénéficier de l'assurance chômage, il faut :

- Avoir perdu involontairement son emploi.
- Avoir travaillé au moins 4 mois au cours des 28 derniers mois (610 heures ou 88 jours travaillés).
- Rechercher activement un emploi.

POUR LES PLUS DE 50 ANS MODIFICATION DU PLAFOND DE LA DURÉE D'INDEMNISATION

Avant le 31/10/2017 les plus de 50 ans avaient droit à 36 mois maximum (1095 jours).

A compter du 01/11/2017 les droits se réduisent :

- De 50 ans à 53 ans : droit pendant 2 ans (730 jours).
- De 53 à 54 ans : droit pendant 2 ans et demi (913 jours).
- 55 ans et plus : 3 ans (1095 jours).

Les plus menacés par le licenciement, ce sont bien les plus âgés (après 50 ans).

Le patronat ne fait pas de cadeaux à ceux qui ont certes plus de mal à s'adapter aux nouvelles technologies.

Forte baisse du nombre de chômeurs en septembre



AUGMENTATION DES RETRAITES DE BASE AU 01/10/2017

Au 01/10/2017 les retraites de base (CARSAT MSA RSI) vont augmenter de 0,80 %.

MAIS...

- Aucune augmentation pour les retraites complémentaires.
- Aucune augmentation pour le minimum vieillesse.

Depuis plus de 3 années, nous n'avions eu aucune augmentation.



AUGMENTATION DE LA CSG 01/01/2018

Au 01/01/2018 la **CSG augmentera de 1,7 %** pour 60 % des retraités.

Exemple, une retraite à 1200 euros (900 euros de base, 300 euros de complémentaire) :

- en 2017 : gain de 7,20 euros par mois pendant 2 mois,
- en 2018 : perte de 20,52 euros par mois pendant 12 mois.

LES TIMBRES POSTE VONT AUGMENTER AU 01/01/2018



- Le timbre prioritaire va passer à 0,95 €, soit une augmentation de 11,8 %.
- La lettre verte passera à 0,80 €, soit une augmentation de 9,6 %.

Cela marque la poursuite du désengagement de l'Etat dans le service public. Voilà une mesure qui va entraîner une hausse de notre budget courrier qui est très importante.

Pour ceux qui ont et utilisent **INTERNET**, nous vous proposons de communiquer vos coordonnées à **JEAN-LUC PLUMELET** ce qui nous permettra de vous adresser les informations par cet outil.

plumelet@wanadoo.fr

06 82 85 27 70